

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 07 Novembre 2016

Année scolaire : **2016 - 2017**

Numéro de séance : **02**

Date de transmission de la convocation aux membres : **19 Octobre 2016**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme GROSSET Céline**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **20**

Ordre du jour

1 Préambule :

- Approbation du PV du CA de la séance du 06 octobre 2016 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 07 Novembre 2016,
- Installation du nouveau conseil d'administration.

2 Vie pédagogique et éducative :

- Programme d'actions 2016-2017

3 Fonctionnement général :

- Election des membres de la commission permanente,
- Election des membres du conseil de discipline,
- Installation de la commission hygiène et sécurité,
- Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- Installation de la commission éducative,
- Format de la journée de solidarité,
- Délégations de signature 2016-2017 :
 - Du CA à l'ordonnateur,
 - De l'ordonnateur à la gestionnaire,
- Journée de solidarité 2016/2017 (pour information),

4 Vie budgétaire et financière :

- Tarifs de restauration 2017 :
 - ⇒ taux de participation aux dépenses de fonctionnement,
 - ⇒ tarifs de restauration des commensaux 2017,
- Contrats pluriannuels,
- Décisions de l'ordonnateur n° 2 et 3 (pour information),
- Avenant au contrat pour le photocopieur de la salle des professeurs (Kyocera).

5 Questions diverses.

Annexes : 1 - :

- Motions [nombre – titre] : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 Novembre 2016

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A(*)	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X					
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Nicolas DEMANGEAU	X					
	Gestionnaire	Alice BODIN	X					
	C.P.E.	Corinne MASSE			X			
	Directeur adjoint de la SEGPA ou chef de travaux							
ELUS LOCALS	Collectivité de rattachement	Chantal BRILLAUD Hélène HAVETTE	X		X			
	Groupement de communes	Maïté CROMER		X				
	Commune siège	Jean-Marie-ROY			X	M. MONNERON	X	
PERSONNALITE QUALIFIEE		Gérard DOURIEZ			X			
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Céline GROSSET	X					
		Sylvie GORON	X					
		Mireille MOUSSET			X	F. Xavier GUERTIN	X	
		Monique LAFARGE	X					
		Carole FELIX	X					
		Pascale PRONOST	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Elisabeth CATHELINAUD	X					
		Caroline GUTIERREZ-MUNOZ			X			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Roméo GIRAUDET	X					
		Vanessa DAMPURE	X					
		David DENIS	X					
		Corinne LAFOND	X					
		Stéphanie BAUDRY	X					
		Emmanuel PADRE	X					
	Elèves	Hugo PIERRE	X					
		Lou PINEAU	X					

[☐] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

I - Préambule

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17h45 et fait lecture de l'ordre du jour.

M. le Président procède à l'installation du nouveau Conseil d'Administration. Une présentation des membres est proposée.

Mme Grosset, représentante des personnels enseignants accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 octobre 2016 :

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 06 octobre 2016.

Le procès verbal de la séance du 06/octobre/2016 est adopté.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

Adoption de l'ordre du jour de la séance du lundi 07 novembre 2016.

M le Président du CA présente l'ordre du jour avec un ajout de 3 questions diverses.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1 Préambule :

- Approbation du PV du CA de la séance du 06 octobre 2016 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 07 Novembre 2016,

- Installation du nouveau conseil d'administration.

2 Vie pédagogique et éducative :

- Programme d'actions 2016-2017

3 Fonctionnement général :

- Election des membres de la commission permanente,

- Election des membres du conseil de discipline,

- Installation de la commission hygiène et sécurité,

- Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,

- Installation de la commission éducative,

- Délégations de signature 2016-2017 :

- Du CA à l'ordonnateur,

- De l'ordonnateur à la gestionnaire,

- Journée de solidarité 2016/2017 (pour information),

4 Vie budgétaire et financière :

- Tarifs de restauration 2017 :

• taux de participation aux dépenses de fonctionnement,

• tarifs de restauration des commensaux 2017,

- Contrats pluriannuels,

- Décisions de l'ordonnateur n° 2 et 3 (pour information),

- Avenant au contrat pour le photocopieur de la salle des professeurs (Kyocera).

5 Questions diverses.

- Convention avec l'agence comptable

- Convention avec le collège de Brioux (Voyage en Italie)

- Convention avec le GPA 7916 (SESSAD)

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention: 0**

II - Vie pédagogique et éducative

➤ Programme d'actions 2016 – 2017 :

M. le Principal adjoint présente l'état prévisionnel des actions 2016 – 2017 ainsi que la méthodologie de travail adoptée en concertation avec les enseignants (fiche action). Ce programme reprend les grands axes du projet d'établissement 2012 – 2016, les EPI, les déclinaisons locales de la mise en œuvre de la réforme et les liens avec les parcours éducatifs des élèves.

La précision de cet état prévisionnel permet l'anticipation et de prendre en compte les futures contraintes financières dans le cadre de l'élaboration du budget 2017. (A noter que ce programme d'actions constitue un état prévisionnel dans la limite des contraintes budgétaires du budget 2017). Les fiches EPI seront jointes en annexe ainsi que la nomenclature des parcours présentée par M Le Principal adjoint.

Quelques rajouts sont précisés entre autre les voyages scolaires qui sont pour l'heure en cours d'étude

Commentaires :

➤ Néant

Ce programme d'actions est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n 29

III - Fonctionnement général

➤ Elections des membres de la commission permanente :

Les membres de la commission permanente sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°18

➤ Elections des membres du Conseil de discipline :

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°19

➤ Installation de la commission hygiène sécurité :

M. le Principal informe les membres du CA des modalités d'installation de cette commission ainsi que les missions qui y sont rattachées. En référence au **décret n° 2014-1237 du 24 octobre 2014** et à la circulaire n° 93-306 du 26 Octobre 1993, les membres de la commission hygiène et sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe1).

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention 0**
Acte n°20

➤ Installation Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

M. le Principal informe les membres du CA du renouvellement du CESC.

La composition du CESC est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°17

➤ Installation de la commission éducative :

M. le Principal informe les membres du CA des missions, des principes et des modalités d'organisation de cette commission. La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité des membres présents (voir annexe 1).

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°22

➤ Délégation de signature du chef d'établissement pour 2016.

⇒ **Du conseil d'administration au chef d'établissement.**

Mme la gestionnaire présente la délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement, suivant :

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Le chef d'établissement du Collège François Albert de Celles sur Belle, reçoit délégation de signature du conseil d'administration pour:

- La passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle.

La délégation concerne uniquement les marchés à incidence financière budgétaire annuelle. Par conséquent ne sont pas concernés les marchés qui courent sur 2 années civiles.

La décision est accordée pour l'année civile à venir par les membres du conseil d'administration en exercice.

La délégation fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'administration au moment du vote du budget de l'année suivante.

Les membres du CA autorisent cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°24

⇒ **Du chef d'établissement à la gestionnaire (Mme Bodin)**

M le Principal informe les membres du CA de la Délégation de signature du chef d'établissement à Madame Bodin Alice, gestionnaire du collège François Albert de Celles sur Belle, dans le cadre de l'article R421-13 (ex article 10 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié par le décret n°2005-1145 du 09.09.2005).

Mme Bodin Alice, gestionnaire reçoit délégation de signature pour les domaines suivants :

- ⇒ les commandes nécessaires au fonctionnement et à l'équipement de l'établissement pour un montant unitaire inférieur à 800 euros HT,
- ⇒ les commandes de denrées nécessaires au fonctionnement du service spécial (SRH) restauration et hébergement.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°16

➤ **Format de la journée de solidarité (pour information).**

M le Principal informe les membres du CA de l'option retenue et rappelle le contexte de cette proposition :

- équivalent d'une ½ journée de travail collectif sur l'évaluation (mercredi 23 novembre 2016)
- équivalent d'une ½ journée de travail collectif en fin d'année pour préparer la rentrée suivante

La deuxième date sera communiquée ultérieurement en fonction de l'actualité pédagogique et des besoins nécessaires à la concertation (probablement juillet 2017 selon le format de l'année scolaire antérieure).

IV - Vie budgétaire et financière

➤ **Taux de participation et tarifs de restauration pour l'année 2017**

Etape 1 : Taux de participation du service restauration hébergement aux dépenses de fonctionnement

Détermination du taux de participation aux dépenses de fonctionnement						
Tableau comparatif de " la part assiette" sur 5 ans						
Année	2013	2014	2015	2016	2017	Observations
Montant annuel D.P	404,84	399,00	407,55	401,85	396,15	Même prix unitaire de repas 2,85 euros
Taux d'augmentation exercice	3,00	-1,44	2,14	-1,43	-1,43	Variation du nombre de jours
Taux part.fonctionnement	16%	16,25%	16,25%	16,25%	16,25%	
Taux part frais personnel	22,50%	22,50%	22,50%	22,50%	22,50%	Taux fixé par le CD79
Taux F.C.S.H	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	
Taux des prélèvements	40,00%	40,25%	40,25%	40,25%	40,25%	
Montant pour achat denrées	242,90	238,40	243,51	240,11	236,70	
Nbre de jours de D.P	141	140	143	141	139	Suivant calendrier prévisionnel
Prix moyen /assiette	1,723	1,703	1,703	1,703	1,703	
Taux d'augmentation exercice	2,58	1,48	-1,16	0,00	0,00	

Mme La gestionnaire présente un tableau comparatif des 5 dernières années.

Afin de maintenir le prix moyen/assiette et la qualité, M le Principal propose un taux de participation au fonctionnement général de 16,25% (pas d'augmentation par rapport à 2016).

Commentaires :

- Néant

Cette proposition est adoptée.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°25

Etape 2 : présentation des tarifs de restauration-commensaux 2017 :

Pour information :

Catégories commensaux	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Observations
Agents territoriaux ATTE	2,65	2,85	2,85	2,85	2,85	Tarifs fixés par Conseil Général
Agents territoriaux autres	4,15	4,20	4,20	4,20	4,20	

Pour vote

Catégories commensaux	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarif 2016	Proposition 2017	Observations
Elèves externes & stagiaires	2,90	4,20	4,20	4,20	4,50	Inflation stable (0,4 % sur un an) mais augmentation +2,9% pour l'alimentation
Personnel indice<327	2,90	2,96	2,97	3,00	3,30	
Personnel 326<indice<466	3,28	3,35	3,36	3,40	3,70	
Personnel Indice>465	3,70	3,78	3,80	3,85	4,20	
Hôtes de passage	5,85	5,95	6,00	6,00	6,60	

Augmentation proportionnelle à l'augmentation prix du repas élève.

Prix repas médian 2015-2016 2,70 euros

Prix repas médian 2016-2017 3,00 euros

Soit une augmentation de 11%.

Commentaires :

Un représentant des parents des élèves fait remarquer que la prise en compte du quotient familial dans la détermination des tranches serait plus pertinente,

Un représentant des enseignants fait remarquer qu'il votera contre une telle augmentation du fait qu'il représente l'ensemble des personnels,

Une représentante des enseignants note l'absence d'équité entre les agents de la collectivité et les autres personnels,

Madame la gestionnaire précise que les élèves, du fait de leur qualité de DP, ont obligation d'être accueillis, ce qui n'est pas le cas des professeurs,

Une représentante des enseignants précise que les ASSEDU, de fait de leurs obligations de services et du temps de pause réduit, les contraint à prendre leur repas sur place.

Cette proposition de tarif est adoptée.

Vote Pour : 8 Contre : 6 Abstention : 6
Acte n°26

➤ Contrats pluriannuels.

Mme la gestionnaire présente la liste des adhésions et des contrats et conventions à caractère pluriannuel pour 2017 (voir pièce jointe en annexe).

Cette liste sera représentée aux futurs conseils d'administration si nécessité pour réactualisation.

Commentaires :

➤ Néant

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à engager les dépenses liées aux contrats, conventions et groupements de service de la liste jointe en annexe.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°23

➤ Décisions de l'ordonnateur n° 2 et 3 (pour information),

Mme la gestionnaire présente pour information les décisions de l'ordonnateur suivantes :

DO N°2 : Réaffectation des crédits au sein du service administration et logistique et du service restauration et hébergement concernant les dépenses d'entretien, pour la fin de l'exercice budgétaire 2016.

DO N°3 : Réaffectation des crédits au sein du service administration et logistique concernant les dépenses en lien avec l'entretien suite erreur de saisie de la DO n°2 concernant les dépenses pour les vêtements de travail et les contrats de maintenance.

Commentaires :

➤ Néant

➤ **Avenant au contrat avec la société SORAM pour le copieur de la salle des professeurs (Kyocera 3500i).**

Mme la Gestionnaire présente le contenu de cet avenant concernant le contrat de maintenance pour le copieur de la salle des professeurs (3500i) à savoir, un réajustement à la baisse de la volumétrie du contrat.

Commentaires :

➤ Néant

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cet avenant.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°30

IV – Questions diverses

➤ **Convention avec l'agence comptable**

M le Principal présente le contenu de cette convention de groupement comptable avec l'agence comptable du Lycée Desfontaines de Melle. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de service et les obligations des deux parties signataires. Les nouvelles modalités de calcul de la participation financière de l'établissement sont également commentées :

	classe 7	comptes hors 75,76, 77	SOLDE	pourcentage	frais AC
CLG FA	526 633,76 €	25 960,93 €	500 672,83 €	0,10%	500,67 €

Commentaires :

➤ Néant

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1**
Acte n°27

➤ **Convention avec le collège de Brioux Sur Boutonne pour le voyage en Italie.**

Dans le cadre du projet de voyage en Italie, M le Principal présente une convention de mutualisation du projet avec le collège de Brioux sur Boutonne.

Commentaires :

➤ Néant

Les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer la dite convention qui précise que le collège F Albert sera établissement support pour la gestion financière de ce projet.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°28

➤ **Convention avec le GPA 79-16 (SESSAD).**

M Le Principal présente une convention avec le GPA 79 créée le 9 juin 2008 à l'initiative des associations PEP 79 (Pupilles de l'Enseignement Public des Deux-Sèvres) et APAJH 79 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Deux-Sèvres). Cette convention s'applique à la scolarisation des élèves orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vers le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) dans le cadre du projet de scolarisation en lien avec le Projet Personnalisé établi par le SESSAD, la famille et l'enfant ou l'adolescent. Elle a pour objet d'organiser la coopération nécessaire à l'intervention du SESSAD au sein du collège F Albert de Celles sur Belle pour un élève de 4^{ème}.

Commentaires :

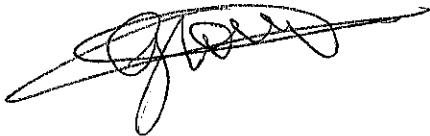
➤ Néant

Les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer la dite convention.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n° 21

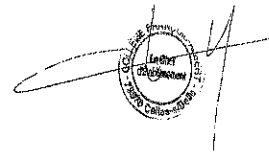
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

La Secrétaire de séance,



C.GROSSET

Le Président,



A. PAIRAULT